#### DEC132368DR05

Décision donnant délégation de signature à Mme Véronique Chagué, directrice de l'unité UPS850 intitulée Comité Inter Régional Méditerranée – CIRMED, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

# LE DELEGUE REGIONAL,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS :

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° 08A010DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité propre de service n° 850, intitulée Comité Inter Régional Méditerranée – CIRMED ;

**Vu** la décision n° 121927INSU du 2 août 2012 portant nomination de Mme Véronique Chagué aux fonctions de directrice de l'unité propre de service n° 850, intitulée Comité Inter Régional Méditerranée – CIRMED ;

### **DECIDE:**

#### Article 1er

Délégation est donnée à Mme Véronique Chagué, directrice de l'unité UPS 850, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

 les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte;

1

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

# Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique Chagué, délégation de signature est donnée à M. Etienne Ruellan, DR2, Mme Michèle Schaldembrand, IE2, et Mme Vanessa Martray, AI, aux fins mentionnées à l'article 1 er.

#### Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013

Le délégué régional Philippe Cavelier